



Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 03 août 2021 à 19h30

Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois d'août, à 19h30 en raison des normes sanitaires, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.

Convocation :	Affichage :	Nombre de conseillers :	Membres excusés :
20/07/2021	20/07/2021	Conseillers Elus : 15 En exercice : 15 Présent(s) : 11 Votant (s) : 14 Pouvoir (s) : 3 Absent(s) : 4	<ul style="list-style-type: none">• Mme MARCQ Sophie (P)• M. POPOVITCH Sébastien• M. BAEHL Alain (P)• Mme BOUCHARA Laure (P)

Objet: Transformation et intégration de poste (Avancement de grade)

Adopté	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- TRANSFORMATION D'UN POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE DE MADAME CHRISTINE HUCHELMANN, AU TITRE DE L'ANNEE 2021 : CREATION DE POSTE
- INTEGRATION DE CE POSTE DANS LES CADRES D'EMPLOI POUR L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE IAT ET POUR L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES IEMP (AVENANTS)

Exposé : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021. Un agent de la filière administrative est concerné. Cette modification interviendra à compter du jour suivant cette réunion.

- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 (les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité),
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49,

- Vu le tableau d'avancement dressant la liste des agents pouvant prétendre à un avancement de grade au cours de l'année,
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade,
- Considérant que cette modification, préalable aux nominations, entraîne une transformation de l'emploi d'origine en emploi correspondant au grade d'avancement,
- Considérant qu'un agent de la filière administrative est concerné,
- Considérant que Madame CHRISTINE HUCHELMANN, titulaire du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, remplit toutes les conditions pour accéder au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
- Considérant que cette nomination répond à un besoin de la collectivité,

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE la transformation du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} en poste d'Adjoint administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème},
- ADOPTE cette modification du tableau des emplois à compter du 9/8/2021.
- PRECISE que l'agent sera rémunéré sur la base de rémunération du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe et pourra prétendre aux différentes primes relatives à son nouveau grade d'emploi.
- DIT que les crédits nécessaires aux rémunération/ primes sont inscrits au budget primitif 2021
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives et comptables.
- DECIDE donc de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à compter du 9/8/2021
 - IAT : Vu la délibération du 14/12/2009, portant mise en place de l'Indemnité d'Administration et Technicité,
 - IEMP : vu la délibération du 13/03/2013, portant mise en place de l'Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures

D'intégrer ce poste dans les cadres d'emploi pour l'indemnité d'administration et de Technicité et pour l'Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le 9/8/2021
Le Maire, Patrick GIRARD